



**REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TARENTOISE**

Réunion du 11 juin 2026

Le onze juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures et sept minutes, le conseil municipal de Tarentaise s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LETIEVANT Pierre.

Date de convocation du Conseil : le cinq juin deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice : 15

**Présents** : Mesdames Charlène BEAL-FERNANDES, Claire FELIX, Viviane JEANDROT, Catherine JOURDAT, Sandrine MOURIER, Messieurs Mickael BLACHON, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Vincent MEDOC, Christophe PONCET, Emmanuel PROTIERE, Bruno ROYER-FOUILLOUX Serge THIVILLON.

**Absents** : Emmanuelle QUIBLIER, pouvoir à Bruno JOURDAT. Perrine VEYRE, pouvoir à Mickaël BLACHON.

**Secrétaire de séance** : Charlène BEAL-FERNANDES

**Délibération n°3 : Fixation des orientations et des crédits affectés à la formation des élus (2026-027) :**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la nécessité pour ce dernier de délibérer, dans les trois mois suivant son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation de ses membres.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-12, L2123-14 et L2321-2 ;

CONSIDÉRANT que les frais de formation de ses élus constituent une dépense obligatoire pour la commune ;

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant ;

CONSIDÉRANT que seuls les organismes agréés par le ministère chargé des collectivités locales sont habilités à dispenser des formations aux élus et donnent lieu à une prise en charge par la commune ;

**Le conseil municipal, par :**

- 15 voix POUR,

- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

**DECIDE :**

- La formation des membres du conseil municipal sera axée autour des thématiques suivantes :
  - Fonctionnement de la collectivité et gestion administrative,
  - Conduite de projet et prise de décision.
- Les crédits affectés à la formation des élus s'élèvent à 300 euros ;
- Les crédits non utilisés à la clôture de cet exercice seront intégralement reportés au budget de l'exercice suivant ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme

À Tarentaise, le 11/06/2026

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 15/06/2026

et affichage en mairie le même jour

**Pierre LETIEVANT,**  
**Maire**

A blue ink signature of Pierre Letievant, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

**Charlène BEAL-FERNANDES,**  
**Secrétaire de séance**

A black ink signature of Charlène Beal-Fernandes, featuring a complex, circular scribble followed by a long horizontal line.